



Journées nationales  
de prévention  
1<sup>er</sup> semestre 2007

# La sécurité incendie

## Moyens de lutte : matériels et personnes

Les moyens de lutte contre l'incendie regroupent :

- un personnel parfaitement formé ;
- des systèmes de détection et d'alarme ;
- des systèmes d'extinction adéquats.

« Les chefs d'établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel » (code du travail : art. R 232-12-17).

### Matériels

#### Matériels de première intervention

##### Les extincteurs

Les extincteurs doivent être conformes aux normes en vigueur et certifiés « NF ». Ils peuvent être portatifs (< 20 kg) ou mobiles (> 20 kg, le plus souvent sur roue).

Ils sont de plusieurs types. Les trois principaux que vous rencontrerez sont :

- les extincteurs à eau avec additif ;
- les extincteurs à CO<sub>2</sub> ;
- les extincteurs à poudre.

Chaque type d'extincteur est utilisable sur une ou plusieurs classes de feu. Un extincteur n'est efficace que sur un départ de feu.

| Classe de feu   | exemples  | Type d'extincteur efficace   | Remarque  |
|---|---|--|---|
| A : feu de matériaux solides, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec formation de braise | Papier, cartons   | Extincteur à eau<br>Extincteur à eau avec additif<br>Extincteur à poudre             |   |
| B : feu de liquide ou de solide liquéfiable   | Hydrocarbures, solvants inflammables (éthanol...) polystyrène | Extincteur à eau avec additif<br>Extincteur à CO <sub>2</sub><br>Extincteur à poudre |   |
| C : feu de gaz  |   | Extincteur à poudre  | On ne doit éteindre un feu de gaz que si on peut couper aussitôt l'alimentation |
| D : feu de métaux   |   | Sable  |   |
| Feu d'origine électrique  |   | Extincteur à CO <sub>2</sub>   |   |



#### Les extincteurs à eau

Ces extincteurs sont à pression auxiliaire. Un gaz est comprimé dans une petite bouteille métallique (sparklet) et est libéré au moment de l'utilisation (percussion). Actuellement, tous ces extincteurs sont avec additif. Ces additifs permettent la formation d'un film isolant flottant à la surface du combustible. Les appareils portatifs sont conditionnés soit en 6 litres, soit en 9 litres. Sur les appareils récents, la goupille est bleue.  
Mode d'action : refroidissement et étouffement.



#### Les extincteurs à poudre

Ces extincteurs sont à pression auxiliaire. Le plus souvent ils sont à poudre polyvalente ABC (poudre efficace sur feux de classe A, B et C). Ils contiennent de 1 à 9 kg de poudre. Sur les appareils récents, la goupille est jaune.  
Mode d'action : inhibition



#### Les extincteurs au dioxyde de carbone

Ces extincteurs sont à pression permanente. Le CO<sub>2</sub> contenu dans l'extincteur est sous forme comprimé. Ces extincteurs se présentent sous la forme de 2 à 5 kg.  
Mode d'action : étouffement.

### Implantation

Ils doivent être fixés sur des piliers ou sur des murs, visibles et accessibles en des endroits bien dégagés.

### Contrôle des extincteurs

- préventif : il consiste en un examen détaillé en vue d'évaluer l'état de l'extincteur ;
- correctif : il consiste à remettre en état de fonctionnement les extincteurs qui sont défectueux ou ceux qui ont été utilisés.

### Contrôles

Les extincteurs doivent être contrôlés régulièrement.

| Type de contrôle   | Type d'extincteur                             | Périodicité  | Qui le fait  |
|--|---|--|--|
| Vérification de leur bonne mise en place et de leur bon état général | Tous  | Tous les 3 mois  | Personnel de l'établissement                                     |
| Vérifications techniques et, cas échéant, remise en état             | Tous  | Au minimum 1 fois par an   | Vérificateur qualifié ou personnel de l'établissement spécialisé |
| Maintenance additionnelle approfondie                                | Tous  | Au bout de 5 ans, 10 ans et 15 ans   | Vérificateur qualifié  |
| Requalification périodique (épreuve réglementaire de pression)       | CO <sub>2</sub> et ceux à pression permanente | À l'occasion du premier rechargement effectué plus de 5 ans après la dernière requalification, sans que le délai entre deux requalifications n'excède 10 ans | Service des mines  |
| Remplacement systématique  | Tous  | Au bout de 20 ans  | Installateur qualifié  |



### Les Robinets d'Incendie Armés (RIA)

Ils utilisent l'eau comme agent extincteur et ne sont efficaces que sur les feux de classe A. Quand les extincteurs deviennent inopérants, (feu trop important), les RIA permettent une action puissante et efficace.

### Implantation

Ils doivent être implantés à des emplacements abrités du gel et faciles d'accès. Les locaux régis par le code du travail en sont équipés si nécessaire (art. R 232-12-17).

### Contrôle des RIA

| Type de contrôle                                | Périodicité     |
|---|-----------------|
| Contrôle visuel, vérification fonctionnelle     | Tous les mois   |
| Vérification fonctionnelle indispensable, essai | Tous les 6 mois |
| Vérification technique                          | 1x/an           |



### Désenfumage

Le désenfumage permet l'évacuation des fumées et gaz chauds, ce qui facilite l'évacuation du personnel, l'intervention des secours et limite les risques de propagation de l'incendie. Les dispositifs de désenfumage doivent

être prévus dès la conception d'un établissement. Il s'agit en général d'ouvertures en toiture ou en partie haute des façades : leur ouverture peut être manuelle ou automatique (avec parfois un système de ventilation mécanique). Leur surface doit être en rapport avec la surface du local considéré (de 1 à 4 % selon l'importance du risque). Tout le monde peut activer le désenfumage naturel. Seules les personnes formées (personnel incendie ou les sapeurs-pompiers) peuvent actionner le désenfumage mécanique.

### Autres matériels

Des seaux d'eau, des bacs à sable peuvent être installés. Des couvertures anti-feu peuvent également être posées à condition que le personnel soit formé à leur utilisation.

### Matériels de deuxième intervention réservés aux professionnels

#### Bouches et poteaux d'incendie

Destinés aux sapeurs pompiers pour raccorder leur matériel.

#### Implantation

Accessibles aux véhicules des sapeurs pompiers et signalés. Il est strictement interdit d'encombrer leurs accès.

#### Contrôles

| Type de contrôle                        | Périodicité     |
|---|-----------------|
| Contrôle visuel                         | Tous les jours  |
| Vérification fonctionnelle              | Tous les 3 mois |
| Vérification fonctionnelle et technique | 1 fois par an   |

#### Colonnes

##### Colonne sèche

Tuyauterie, surtout située dans les ERP et/ IGH, munie de prise de branchement à chaque niveau du bâtiment. Elle est vide d'eau et destinée à être raccordée aux équipements des sapeurs pompiers.

##### Colonne humide

Tuyauterie, alimentée à une réserve d'eau, obligatoire dans les IGH. Elle permet d'avoir accès à l'eau en cas d'incendie directement dans les étages.

#### Implantation

Les locaux régis par le code du travail en sont équipés si nécessaire (art. R 232-12-17).

#### Contrôles

| Type de contrôle                        | Périodicité     |
|---|-----------------|
| Contrôle visuel                         | Tous les 3 mois |
| Vérification fonctionnelle et technique | 1 fois par an   |



### Installations fixes d'extinction

Ces installations généralement à déclenchement automatique sont réalisées quand des risques importants d'incendie sont présents pour les personnes et les biens (protection des systèmes informatiques). Ces installations permettent d'intervenir sur le sinistre de manière précoce et efficace même en l'absence des occupants. Elles comprennent :

- une réserve de produit extincteur ;
- un réseau de distribution ;
- des diffuseurs ;
- un dispositif de mise en œuvre ;
- un dispositif d'alarme.

#### Système d'extinction à poudre

Ce système est utilisé dans les locaux d'étendue réduite dans des cas particuliers dès le début de l'incendie (chaufferie, soute à solvant, pièce de stockage...).

#### Gaz inertes

Les gaz utilisés ( $CO_2$ , Argonite, Inergen...) font chuter la teneur en  $O_2$  de l'air qui alimente l'incendie. L'accès à ces locaux après déclenchement nécessite le respect de consignes particulières.

#### Sprinkler

C'est un système d'aspersion à eau. Il permet d'arroser toute la surface des locaux où se situe l'installation.

#### Drencher

C'est un système d'extinction destiné à créer un rideau d'eau. Il sert à protéger des surfaces exposées à un incendie voisin ou à former un rideau protecteur.

#### Système d'extinction par mousse

Il est surtout utilisé pour protéger les stockages de solvants en grande quantité.



## Les personnes

### Le chef d'établissement

« Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs d'une formation adéquate [...]. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire ». (arrêté du 4 novembre 1993).

Il doit notamment nommer les équipiers de première intervention ; le personnel chargé de l'évacuation ; les personnes clefs (responsables chaufferie, électricien, gardien...) ; le personnel du service sécurité (lorsque l'établissement en est doté).

### Les équipiers de première intervention

« Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné » (code du travail art. R. 232-12-20).

Elle doit alerter ou faire alerter les équipiers de première intervention. Ces derniers doivent savoir quels sont les équipements à utiliser et les personnes à contacter. Ils doivent pouvoir intervenir rapidement sur un feu dans leurs zones de travail avec les moyens disponibles sur place.

### Les chargés d'évacuation

Les chargés d'évacuation ou serre-file doivent, au signal incendie, faire évacuer la zone de travail dont ils ont la charge et s'assurer que personne ne reste en arrière. Dans les ERP un guide-file indique l'itinéraire à suivre jusqu'au point de rassemblement.

### Les équipiers de deuxième intervention

Ce sont en général les agents d'un service de sécurité. Ils sont chargés d'appeler et d'accueillir les sapeurs pompiers. Ils doivent en attendant l'arrivée des secours extérieurs, compléter l'intervention des équipiers de première intervention en apportant et utilisant des moyens de lutte additionnels.

### Les Sapeurs Pompiers

Ils doivent être prévenus rapidement. À l'entrée de l'établissement, une personne doit être susceptible de les accueillir, de leur donner un maximum de renseignements sur l'incendie, et les accompagner sur les lieux. Pour intervenir efficacement, ils doivent disposer des plans d'intervention pour tous les locaux (localisation des sources de danger...).



## Formation du personnel

### Obligations du chef d'établissement

Une formation du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie est obligatoire et doit porter notamment sur les points suivants :

- les notions de base sur les combustibles et l'inflammation ;
- les risques particuliers à l'activité ;
- le rappel et la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'utilisation et la manipulation des extincteurs ou de couverture anti-feu ;
- la reconnaissance des cheminements d'évacuation ;
- les moyens de couper les fluides (électricité, gaz...) ;
- l'emplacement et l'utilisation des éléments de sécurité incendie existant (alarme, désenfumage, inertage...).

La périodicité de cette formation est établie par différents textes :

- **au moins tous les six mois** : code du travail, art R. 232-12-21.
- **au cours de l'année scolaire ou universitaire [...]** ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. Arrêté du 13 janvier 2004. Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP dispositions générales et établissement de **type R** (enseignement) : R33.
- **périodiquement** : arrêté du 10 décembre 2004. Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements de **type U** (hôpitaux) : U 47.
- **une fois par an** : arrêté du 18 octobre 1977 modifié. Service de sécurité, exercices, information des locataires dans les **immeubles de grande hauteur** : GH 60 ...

### Obligations des personnels

« Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée du personnel désigné » (code du travail : art. R 232-12-20).

#### Dans le cadre du travail

« Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail (code du travail : art. L.230-3).

#### À titre personnel

Code pénal article 223-1 « mise en danger de la vie d'autrui ».